

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 janvier 2007

---

## MODERNISATION DE LA DIFFUSION AUDIOVISUELLE ET TÉLÉVISION DU FUTUR - (n° 3460)

Commission	
Gouvernement	

### AMENDEMENT

N° 210 Rect.

présenté par  
M. Hamelin

-----  
**ARTICLE 5**

Au début de la première phrase de l'alinéa 19 cet article, substituer aux mots :

« Il fixe »

les mots :

« Le Conseil supérieur de l'audiovisuel fixe ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.